

B  
1265  
PAUL PERDRIZET

---

# ANGES ET SALUTS

---

EXTRAIT DE LA *REVUE NUMISMATIQUE*, 1932, p. 189.

---

PARIS  
FEUARDENT FRÈRES  
4, RUE DE LOUVOIS, 4

—  
1932



150084

## ANGES ET SALUTS

---

### *Pl. VIII.*

#### I

« En quelle forme, en quelle grandeur, en quel habit saint Michel vient-il à vous ? », demandait à Jeanne d'Arc, dans la prison de Rouen, l'interrogateur, maître Jean de La Fontaine. — « En la forme d'un vrai prudhomme », répondait la Sainte <sup>1</sup> — d'un vrai prud'homme, c'est-à-dire en habit de preux, tout armé, tel qu'on le voyait figuré dans les églises. « Ce serait mal connaître Jeanne, remarque Anatole France, que de croire qu'elle voyait l'Archange en longue robe de docteur <sup>2</sup> ». Assurément. Mais elle aurait pu se le représenter vêtu de la longue robe des Anges, comme les vieux imagiers l'avaient figuré aux tympans des cathédrales, dans les Jugements derniers <sup>3</sup>. Cette façon ancienne de représenter l'Archange était encore courante vers le milieu du xiv<sup>e</sup> s., comme on le voit sur les Anges d'or de Philippe VI <sup>4</sup>. Le type hiéatique de ces monnaies magnifiques est conforme, en effet, aux nobles traditions de l'art idéaliste qui a duré jusqu'à la guerre de Cent ans : de face, drapé à l'antique comme le « Beau Dieu » d'Amiens, la main gauche posée à plat sur le bord supérieur de l'écu fleurdéliné, l'Archange pointe la hampe de la croix contre le Démon terrassé devant lui ; le Démon, ailé, a corps de bouc et tête de chien (*Pl. VIII, fig. 1*).

Chose remarquable, l'Archange des pièces d'or de Phi-

lippe VI est couronné de la couronne de France. Ce détail iconographique, qu'on ne trouve que là, vaut la peine qu'on s'y arrête.

Ce n'est pas à la religion qu'il en faut demander l'explication. Saint Michel est chef des milices célestes, *taxiarque* comme disent les Grecs, mais cette fonction, pour distinguée qu'elle soit, ne lui confère pas la couronne royale.

L'explication est d'ordre politique, et particulière à la France. Saint Michel, sur ces monnaies royales, a la couronne des rois de France, parce qu'il est le protecteur et le patron de la maison royale.

Ce patronage datait de loin. Il y avait dans la Cité de Paris, près de l'endroit où, aujourd'hui, le boulevard du Palais arrive au quai des Orfèvres, à peu près au n<sup>o</sup> 7 de ce boulevard <sup>5</sup>, une antique chapelle Saint-Michel. Elle a été démolie en 1784, mais le souvenir en survit dans la toponymie parisienne avec le quai, le pont, la place, le boulevard et la fontaine Saint-Michel. Philippe Auguste y avait été baptisé en 1165. Son père Louis VII avait fait donation annuelle, au prêtre qui la desservait, d'un muid de froment et de deux muids de vin à prendre au grenier et au cellier royaux. Cette donation avait été confirmée en 1209 par Philippe Auguste et, beaucoup plus tard, par Louis XI, quand il institua dans cette chapelle la Confrérie des pèlerins du Mont-Saint-Michel <sup>6</sup>.

Il est croyable qu'en 1341-1342, à l'époque où commençait la guerre inévitable avec les Anglais, Philippe VI ait tenu à rappeler, par le type de ces splendides pièces d'or, la protection dont l'Archange couvrait la Maison et le Royaume des lis.

## II

Il y eut trois émissions d'anges d'or, le 27 janvier et le 8 août 1341, et le 26 juin 1342. Après quoi, saint Michel disparaît des types monétaires français, pour ne s'y montrer de nouveau que 125 ans plus tard, dans des circonstances particulières, sur des monnaies « de plaisir », frappées pour être données en cadeau par le roi, selon un antique usage de magnificence, qui de l'Empire romain avait passé aux *basilis* d'Orient, aux papes de Rome et aux rois de France (*Pl. VIII, fig. 6*).

En 1467, le comte de Warwick étant venu à Rouen, de la part d'Édouard IV d'Angleterre, auprès de Louis XI, celui-ci fait frapper à Paris<sup>7</sup> et remettre à Warwick et à sa suite, des pièces d'or<sup>8</sup> au type de saint Michel « fervêtu » pourfendant l'*antiquus serpens* de l'Apocalypse, celui-ci à tête et corps de crocodile et longue queue formant un *huit* ouvert par en bas... Pourquoi le rusé sire avait-il fait choix de ce type qui, sur les monnaies royales françaises, était une variante nouvelle ?

On répond : Louis XI faisait par là une allusion, aussi flatteuse que délicate, à l'étymologie traditionnelle, *Angeli* = *Angli*, et au mot célèbre de saint Grégoire le Grand, dont les yeux d'Italien furent un jour émerveillés par le frais visage, les yeux bleus, les blonds cheveux de *boys* anglais qu'un marchand d'esclaves vendait sur le marché de Rome : *vere sunt Angli, quia nitent ut Angeli*<sup>9</sup>. Le vieux pape, ce jour-là, avait pensé voir le visage des Anges. Et son exclamation nous fait songer à ces ambassadeurs anglais, si jeunes, si beaux, qui dans les fresques de Carpaccio à Venise<sup>10</sup> viennent demander la main de la princesse Ursule, comme il est dit dans la *Légende dorée*...

Il est des gens dont il ne faut accepter les compliments

et les gracieusetés que sous bénéfice d'inventaire. Avec un Louis XI, on doit prendre garde aux intentions dissimulées, à l'ironie froide. En 1469, deux ans après l'ambassade de Warwick, Louis XI fonde l'Ordre de Saint-Michel, pour faire pièce à l'Ordre bourguignon de la Toison d'Or<sup>11</sup>, mais aussi pour rappeler la longue et héroïque défense du Mont de l'Avranchin contre les attaques réitérées des Anglais : ce siège, qui n'avait pas duré moins de vingt-six ans, avait eu son point culminant en 1425-1426, où les Anglais se firent battre devant le Mont, sur terre et sur mer. Le bruit de cette victoire française se répandit très vite : à Domrémy, il exalte l'imagination de Celle qui, quatre ans plus tard, aidée de Mgr saint Michel dont elle entendait la voix et qu'elle voyait par les yeux de l'esprit, devait faire lever le siège d'Orléans. Quand on relit les fortes pages de Siméon Luce<sup>12</sup> sur le culte du « Saint des Valois », comme il a si justement dénommé l'Archange, il paraît impossible de croire que Louis XI, quand il fit choix, en 1467, pour les monnaies de plaisir destinées à l'ambassade anglaise, du type de saint Michel pourfendant le serpent, n'ait pas songé à la « geste » émouvante du Mont-Saint-Michel.

Ceci dit, le changement, souligné par Maurice Prou dans le type du saint Michel des pièces de 1467 comparées aux Anges de 1341-1342, ce changement se comprend très bien : sur les pièces de 1467, ce n'est plus, ce ne pouvait plus être le type hiératique, sacerdotal de l'Archange, c'était, tel qu'en 1419 déjà le dauphin Charles, le futur Charles VII, l'avait fait peindre sur ses étendards<sup>13</sup>, et tel que l'avait vu Jeanne, c'était le céleste fervêtu, pourfendant d'un furieux coup de taille le serpent symbolique. Symbolique de quoi? Mais de

*qui mal voudroit au royaume de France*<sup>14</sup>

et, premièrement, des Anglais... En vérité, on peut croire que le comte de Warwick, qui était diplomate, dut faire semblant de ne pas comprendre.

### III

Quand Villon, dans son *Testament*, commence à distribuer ses legs, son avocat et son procureur sont parmi les premières personnes auxquelles il pense (v. 1022-1037). A son avocat, il lègue « un greu », c'est-à-dire un *royal d'or*<sup>15</sup> (*Pl. VIII, fig. 5*), mais « en change », soit, à raison de 25 sous tournois au royal et de 12 deniers au sou, 300 deniers,

*affin que sa bourse enste,*

legs illusoire, bien entendu, puisque le change est à prendre

*de la grant Cousture du Temple,*

dans un endroit consacré uniquement aux cultures maraîchères, et où les changeurs étaient une espèce inconnue<sup>16</sup>...

Quant au procureur, il

*aura pour toutes ses corvees  
en ma bourse quatre havees.*

On appelait *havée* la poignée, ou la pincée, que les officiers de police avaient droit de prélever sur les denrées vendues au détail<sup>17</sup>. Mais prenons garde : ici comme si souvent chez Villon, il y a jeu de mots et moquerie cachée sous l'équivoque. Il va de soi que le procureur, s'il mettait les doigts dans la bourse de maître François, n'y pourrait prendre *havées* que de vent. Villon, testateur magnifique, prétend qu'il n'en sera pas ainsi : il a légué un réal d'or à son avocat, il entend, à son procureur aussi, faire un legs

en pièces d'or : car il y a jeu de mots sur *havée* et *ave*, qui est le premier mot de la salutation angélique, celle-ci étant représentée sur des pièces d'or du xv<sup>e</sup> s., qu'on appelait *saluts* (*Pl. VIII, fig. 2, 3, 4*).

Les premiers saluts d'or avaient été frappés à Paris l'avant-dernière année du règne de Charles VI, par ordonnance du 11 août 1421<sup>18</sup>. La même année, le roi intrus Henri V de Lancastre en émet au double écusson d'Angleterre et de France<sup>19</sup>. Deux ans plus tard, le régent Bedford en ordonne deux émissions au nom du petit roi Henri VI<sup>20</sup>. La même année 1423, il y a une émission de saluts d'or dans la ville, alors française, de Tournay<sup>21</sup>. Et l'on signale encore des saluts frappés à Beauvais<sup>22</sup>, par ordre de La Hire au nom de Charles VII. Sur toutes ces pièces, on voit, à droite de ou des écussons, la Vierge Marie ; à gauche, l'ange Gabriel ; et au-dessus, une banderole avec le mot AVΘ, dont la traduction française est *salut*.

Je ne vois pas qu'on se soit demandé pourquoi sur les monnaies royales de la fin du règne de Charles VI apparaît la représentation

*du Salut que l'Ange prédit*<sup>23</sup>.

Je crois que c'est parce que les Valois avaient en particulière dévotion le mystère de l'Annonciation, et que cette particulière dévotion s'expliquait par une raison analogue à celle par laquelle nous avons rendu compte de leur particulière dévotion pour saint Michel. La dévotion des rois de France à saint Michel tenait, au moins en partie, au fait que leur *palatium* était à côté d'un oratoire de l'Archange. De même, la dévotion des Valois pour l'Annonciation tenait, en partie, à ce que leurs logis parisiens, l'hôtel saint Pol<sup>24</sup> et l'hôtel des Tournelles<sup>25</sup>, se trouvaient sur la paroisse d'une église dédiée à Notre-Dame en son Annonciation : l'église

des Célestins <sup>26</sup>, bâtie par Charles V. L'admirable statue de ce roi <sup>27</sup>, et celle de sa femme Jeanne de Bourbon, qui sont au Louvre, flanquaient le portail. L'intérieur, y compris la chapelle d'Orléans, était un véritable musée <sup>28</sup> funéraire de la période dont nous parlons; jusqu'à la duchesse de Bedford, Anne de Bourgogne, sœur du duc Philippe le Bon, et, donc, princesse de sang valois, qui, en 1432 y avait trouvé son repos <sup>29</sup>. Les bonnes gens y contemplaient pour leur édification une fresque où l'on voyait

*paradis paint ou sont harpes et lus,  
et ung enfer ou dampnez sont boullus*<sup>30</sup>,

comme il est dit dans la prière en forme de ballade que Villon écrivit pour sa mère, qui était paroissienne de l'église des Célestins :

*item, donne a ma povre mere  
pour saluer notre Maistresse,*

c'est-à-dire pour introduire les *Ave* qu'elle égrènerait devant la Vierge de l'Annonciation : je ne vois pas que les commentateurs de Villon aient souligné l'exactitude et la plénitude de sens qu'a, dans ce vers du *Testament*, le verbe *saluer*.

L'église des Célestins avait été consacrée en 1370. Voici ce qu'en dit le P. Beurrier, Célestin <sup>31</sup> : « Charles V, considérant que les Pères Célestins n'avaient que deux petites chapelles pour célébrer l'office divin, leur donna libéralement 10.000 livres d'or, avec 12 arpents de bois de haute futaie à prendre en la forêt de Moret, pour faire bâtir leur église, au fondement de laquelle il mit la première pierre, assisté de plusieurs princes et seigneurs de la cour, et voulut qu'elle fut dédiée en l'honneur de l'Annonciation de la sacrée Vierge Marie mère de Dieu. Voicy la teneur de ses lettres



données à ce sujet le propre jour du Grand Vendredy<sup>32</sup>, veille de l'Annonciation : « ... remembrans le saint tems ou nous sommes, la benoïste passion de N. S. J. C. qu'il souffrit aujourd'hui pour nous racheter de la mort cruelle et la tres glorieuse Annonciation de la V. M. dont la feste sera demain celebree... Donné a Paris en nostre dit Hotel de s. Paul 24. iour de mars lan de grace 1367<sup>33</sup> de nostre regne le 4<sup>e</sup> ». « L'église des Pères Célestins, poursuit Beurrier, étant parachevée, Charles V, comme fondateur, la fit dédier et consacrer en l'honneur de l'Annonciation de la sacrée V. M., mère de Dieu, l'an 1370, le 15 septembre par le révérendissime Père en Dieu, Guillaume de Melun, archevêque de Sens<sup>34</sup>... » Du retable de cette église, nous ne savons rien, sinon qu'il représentait « une ymaige de Nostre Dame, de souveraine maistrise<sup>35</sup>... » Mais on peut tenir pour assuré que c'était une N.-D. de l'Annonciation.

Je crois que dans cette histoire de la dévotion des Valois pour le mystère de l'Annonciation, l'église royale des Célestins a eu un rôle considérable. Les *Saluts d'or* ne sont pas la seule manifestation de cette dévotion. Le pennon de Jeanne d'Arc, au type de l'Annonciation, en est une autre<sup>36</sup>. Et le zèle de Louis XI pour l'Angelus<sup>37</sup>. Et celui des Parisiens qui, à 9 h. du soir, quand sonnait la cloche de Sorbonne<sup>38</sup>, qu'on entendait de tout Paris<sup>39</sup>, ne manquaient pas de retirer leurs couvre-chefs et de se mettre à genoux, pour réciter dévotement l'*Ave Maria*<sup>40</sup>.

Pour conclure, hormis l'Agnel et l'exceptionnel cavalier du Florin Georges<sup>41</sup>, voilà donc expliquées les deux seules représentations de types religieux que nous offrent les monnaies royales françaises au moyen âge.

PAUL PERDRIZET.

1. *Procès de condamnation*, éd. P. Champion, I, 141.
2. *Vie de Jeanne d'Arc*, II, 320.
3. Autun, Bourges, Amiens, etc.
4. Hoffmann, *Monnaies royales françaises*, pl. XVI, 12; M. Prou dans l'*Hist. de l'Art* de A. Michel, III, 1, p. 246; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 188 et 249, pl. I, 8.
5. Marquis de Roehgude et M. Dumolin, *Guide pratique à travers le vieux Paris*, p. 34. Cf. Fernand Bournon, *Additions et rectifications* (à l'*Histoire de Paris* de Lebeuf), Paris, 1890, p. 144.
6. Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, éd. Cocheris, II, 266.
7. Au moins le triple angelot, qui a le point sous la 18<sup>e</sup> lettre, marque de la Monnaie de Paris (renseignement dû à M. Dieudonné).
8. Hoffmann, pl. XXVII, 7-11; A. Dieudonné, p. 298, pl. II, 8, et, du même, *L'Angelot de Louis XI*, dans *The Numismatic Chronicle*, 1929, p. 70.
9. *Bedae venerabilis anglo-saxoni presb. Historia ecclesiastica*, II, 1 (Migne, P. L., XCV, 80). Cf. Paul Meyer, dans son éd. du *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, p. 157; Paul Perdrizet, *La plus ancienne description de la Lorraine*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1909, p. 23 du tirage à part; le même, dans *Journal des savants*, 1909, p. 172.
10. Ludwig et Molmenti, *Vittore Carpaccio*, p. 113 sq.
11. P. Champion, *Louis XI*, II, 216.
12. *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. VII et LXXXIX-CXX. Cf. A. France, I, 34-35 et P. Champion, *Procès de condamnation*, II, 372.
13. Siméon Luce, *op. l.*, p. 74, pièce justificative n° XXIV : ... *dedans lesdits etendarts a ung s. Michel tout armé (= en armure complète), qui tient une espee nue et fait maniere de tuer uny serpent qui est devant luy*.
14. Villon, 5<sup>e</sup> ball. des *Poésies diverses* (éd. Thuasne, I, 272 et III, 556). Cf. *Le Débat des Hérauts d'armes de Fr. et d'Angl.*, éd. P. Meyer, p. 183 sq.
15. Hoffmann, pl. XXXI, fig. 9; A. Dieudonné, p. 287.
16. Thuasne, éd. de Villon, II, 283.
17. Du Cange, *Gloss. lat.*, s. v. *Havata*.
18. M. Prou dans l'*Hist. de l'Art* de A. Michel, III, 1, p. 437, fig. 239; A. Dieudonné, p. 271 et 275, pl. II, 2.
19. Hoffmann, pl. XXX, fig. 2; A. Dieudonné, p. 282.
20. *Id.*, p. 284-285, fig. 135.
21. *Id.*, p. 166 et 291, fig. 16.
22. *Id.*, p. 167.
23. Villon, *Lais*, 278.
24. Roehgude-Dumolin, *Guide*, p. 130.
25. *Id.*, p. 91.
26. Cocheris, éd. de Lebeuf, III, 452; Thuasne, éd. de Villon, II, 255; Roehgude-Dumolin, p. 135.
27. A. Michel, *Hist. de l'Art*, II, 2, pl. VIII.
28. Lebeuf-Cocheris, III, 474.
29. *Id.*, p. 463.
30. Villon, *Test.*, 896-897. Cf. Guillebert De Mees, dans Leroux de Liney, *Paris et ses historiens*, p. 192 : « aux Célestins est paradis et enfer en peinture ».
31. *Hist. du monastère et couvent des PP. Célestins de Paris...* par le P. Louys Beurrier, Célestin profès de Paris (Paris, 1634, in-4°).
32. Il est inexact qu'en 1365 — ou en 1367 — le Vendredi Saint ait été un Grand Vendredi, c'est-à-dire qu'il y ait eu coïncidence entre le Vendredi saint et la fête de l'Annonciation.
33. Erreur du P. Beurrier. La première pierre des Célestins, retrouvée en 1847, donne comme date le 24 mai 1365 (Lebeuf-Cocheris, III, 461). C'était la 2<sup>e</sup>, et non

la 4<sup>e</sup>, du règne de Charles V. Pâques, en 1365, était tombé le 13 avril (Giry, *Manuel*, p. 199).

34. L'évêché de Paris faisait partie de la province de Sens.

35. Guillebert De Mees, *l. cit.*

36. A. France, *Vie de Jeanne d'Arc*, I, 264.

37. P. Champion, *Louis XI*, II, 206. C'est Louis XI qui fonde à Paris, justement aux abords des Célestins, le couvent de femmes de l'*Ave Maria*, dont une rue du IV<sup>e</sup> arr. garde le souvenir (Roche-gade-Dumolin, p. 140).

38. Villon, *Le Lais*, 276-278 :

*J'outs la cloche de Serbonne  
Qui tous jours a neuf heures sonne  
Le Salut que l'Ange predict*

39. Lebeuf, éd. Cocheris, II, 71.

40. Gauguin, *Compendium, in vita Ludovici XI<sup>mi</sup>* cité par Thuasne, *Villon* II, 68.

41. Expliqué par M. Dieudonné dans *Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1926, p. 112.

---

#### EXPLICATION DE LA PLANCHE VIII

1. Ange de Philippe VI.
  2. Salut de Charles VI. Point sous la 18<sup>e</sup> lettre, indiquant Paris.
  3. Salut d'Henri VI. Petit léopard en tête de lég., marque de Rouen.
  4. Salut d'Henri VI. Racine en tête de lég., marque du Mans.
  5. Royal de Charles VII. Petit cœur sous la 7<sup>e</sup> lettre, indiquant Angers.
  6. Angelot de Louis XI (argent). Au revers le buste de Charles VII.
-



1



2



3



2



4



6



4



5



5

ANGES ET SALUTS  
avec le Royal